

# Syctom mag

www.syctom-paris.fr

Le magazine de l'agence métropolitaine des déchets ménagers



En direct des installations

## Lancement du chantier du futur centre de tri à Paris-Batignolles / p.5

parole à Jacques Gautier, nouveau président du Syctom / p.2

grand angle Tout savoir sur la stratégie ambitieuse de gestion

des déchets métropolitains / p.6-7

innovation

Coopération au Togo:

une approche croisée eaux-déchets / p.8



Première pierre  
du  
centre de tri de collecte sélective  
à Paris XVII

Vendredi 10 novembre



# Jacques Gautier

## Nouveau président du Syctom

Élu à l'unanimité par les 90 délégués, Jacques Gautier a pris la présidence du Syctom lors de la séance du Comité syndical le 20 octobre dernier. Quelle est sa vision du syndicat, quelles seront ses priorités ? Rencontre avec le nouvel élu.



**“Il est de notre devoir et de notre responsabilité d'élus de garantir la continuité du service public.”**

### Bio express

- Élu Maire de Garches depuis 1989, Jacques Gautier est également Vice-Président de Paris Ouest
- La Défense.

### Comment percevez-vous le rôle du Syctom, à l'heure de la transition énergétique ?

Le Syctom est naturellement au rendez-vous de la transition, acteur identifié et reconnu. Deux exemples. Nous venons de contribuer à la réflexion sur la Feuille de route pour l'économie circulaire pilotée par Brune Poirson\*. Notre position de 1<sup>er</sup> opérateur public européen nous permet de défendre une approche aboutie d'un modèle urbain de traitement des déchets, potentiellement applicable à toute grande métropole. J'ai aussi eu l'honneur d'accueillir le 10 novembre Sébastien Lecornu\*, pour poser la 1<sup>ère</sup> pierre du futur centre de tri aux Batignolles à Paris. J'ai apprécié le pragmatisme de son discours, lorsqu'il voit dans nos réalisations « *une preuve tangible de cette transition* ». La transition énergétique et l'économie circulaire sont les moteurs de la transformation de notre société et nécessitent la conciliation entre l'innovation portée par le Syctom et ses partenaires, et le bon sens au quotidien de chacun d'entre nous dans ses comportements. Pour réussir, chacun doit prendre sa part. Le citoyen-consommateur l'a prise, en s'astreignant depuis 20 ans les gestes du tri. Mais cela ne suffira pas. Cet état intermédiaire et de transition dans lequel nous entrons nécessite des moyens considérables à déployer et de nouvelles collaborations à créer. Le Syctom entend jouer son rôle, car il est de son devoir et de sa responsabilité de garantir la continuité du service public.

### Vous siégez au Syctom depuis 2001 et vous étiez président du Syelom avant sa dissolution. Fort de cette expérience, quel est votre regard sur l'évolution du modèle de gestion des déchets et les défis à relever ?

Le principal défi est l'arrêt de la mise en décharge. Pour cela, le Comité a adopté à l'unanimité une contribution écrite, « *Pour une gestion ambitieuse et responsable des déchets métropolitains* », qui servira à l'élabo-

ration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Partant de la situation actuelle, le Syctom a établi 2 prospectives scénarisées tendancielles puis volontaristes, aux horizons 2025 et 2031, et défini les actions à mener (p.6-7). Comme l'a souvent rappelé mon prédécesseur Hervé Marseille, la Cour des comptes a souligné dans son rapport de février 2017 l'insuffisance des capacités de traitement et recommandait une programmation intégrant les spécificités territoriales dans le futur Plan régional pour éviter une situation critique en 2022.

C'est précisément ce que le Syctom a voulu faire à travers sa contribution à l'élaboration du PRPGD.

### Comment envisagez-vous la coopération à l'échelle francilienne, notamment depuis la création de la Métropole du Grand Paris ?

Dès 2014, nous avions à l'esprit que la loi pouvait atteindre nos grands syndicats urbains, au profit de la Métropole. Nous savions que, sans l'appui des parlementaires présidents des exécutifs syndicaux - Hervé Marseille au Syctom, André Santini au SEDIF, Jean-Jacques Guillet au SIGEIF et moi-même à l'époque au Syelom -, l'issue aurait été toute autre. Nous savions que de nouveaux textes viendraient, quelle que soit la majorité au pouvoir. À nouveau, nous allons devoir être vigilants. Pour l'heure, nous attendons les annonces du Président de la République sur la future organisation de la région parisienne. La place des syndicats dans le millefeuille institutionnel n'est pas directement au cœur des discussions mais il est certain que nous serons impactés, en fonction des choix opérés dans la réforme à venir et de la place des blocs communal, départemental et régional.

\* Secrétaire d'État auprès du Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire.

## Renouvellement du Comité syndical

Ce 20 octobre, les membres du Bureau et les Vice-Présidents ont également été réélus.

Deux changements sont à noter :

- Christiane Barody-Weiss, Maire de Marnes-la-Coquette et Vice-Présidente de Grand Paris Seine Ouest, élue Vice-Présidente en remplacement de Jacques Gautier ;
- Jean-Luc Cadeddu, adjoint au Maire de Maisons-Alfort, élu Vice-Président en remplacement de Laurent Lafon, nouveau Sénateur du Val-de-Marne, qui demeure délégué du Comité.

Hervé Marseille, réélu Sénateur des Hauts-de-Seine, conserve sa place au Bureau exécutif.

« NOUVELLE ÉCONOMIE, NOUVEAUX DÉCHETS »

## Le Syctom, acteur de la première conférence nationale sur les déchets ménagers

Enfin une conférence nationale pour remettre les déchets à leur juste place ! Le Syctom ne pouvait que se réjouir et surtout apporter son concours à une telle initiative. Notre époque pleine de mutations, forte d'une nouvelle conscience environnementale, implique en effet une nouvelle approche du sujet.



Le 7 décembre, la Maison de la Chimie accueillait un large panel d'experts, d'acteurs publics et privés pour débattre de sujets clés pour l'avenir de la filière.

Une matinée organisée par la Fondation Concorde et Aromates, afin de réfléchir au

cadre à mettre en œuvre pour repenser la gestion des déchets.

Sous la présidence d'Yves Jégo, Député de Seine-et-Marne, trois tables rondes abordaient ces questions sous les angles historiques, économiques, sociaux. L'occasion de

s'interroger sur la nature des déchets que nous générons comme sur la manière dont nous les traitons. Ainsi, notre modèle industriel prendra-t-il bientôt en compte les déchets générés dès la conception des produits ? Par ailleurs, le modèle de responsabilité qui prévaut, à savoir une délégation à la collectivité, peut-il (et doit-il) changer ?

Et demain, qui seront les acteurs de la gestion des déchets, de leur récupération et de leur valorisation ?

Autant de sujets abordés lors de cette matinée propice aux échanges. Le Syctom, partenaire organisateur, intervenait lors de la deuxième table ronde « Gestion des déchets : quelles responsabilités pour quels acteurs ? ». Martial Lorenzo, Directeur général des services, y a partagé son expertise et sa vision : « Pour relever le défi de la transition énergétique, il faut un engagement collectif et développer l'acceptabilité du traitement des déchets, de la cuisine jusqu'aux installations ». Ces débats, qui nourrissent une réflexion aujourd'hui nécessaire sur le modèle de traitement des déchets et permettront très certainement de faire bouger les lignes, ont été conclus par François-Michel Lambert, Député des Bouches-du-Rhône, Président de l'Institut de l'économie circulaire.

### MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

## Le Syctom mis à l'honneur au Grand Paris Circulaire

Le Syctom a participé à l'événement « Grand Paris Circulaire », le 5 octobre à Issy-les-Moulineaux, organisé par la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris. Cette journée venait clore un « appel aux bonnes pratiques » visant à valoriser des initiatives et démarches innovantes en matière d'économie circulaire.

Lauréat de cet appel à projets avec le concours Design Zéro Déchet qu'il a lancé en 2011, le Syctom a présenté cette initiative lors de la session plénière ainsi que sur son stand d'information dans le village des exposants. Une belle reconnaissance et un engagement réaffirmé de faire de l'économie circulaire une réalité.



COLLECTE DES BIODÉCHETS

## Quatre expériences étrangères à la loupe

**Comment s'organise, ailleurs dans le monde, la collecte séparative des biodéchets ? Pour comparer sa situation, le Sycatom a réalisé un benchmark auprès de quatre métropoles : San Francisco, Milan, Barcelone et Liège.**

En 2025, le tri à la source des biodéchets sera obligatoire selon la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Afin de participer à la généralisation du tri, le Sycatom mène des travaux de recherche sur les solutions de traitement (compostage, méthanisation) et soutient les expérimentations de collecte séparative menées par les collectivités sur son territoire. Il s'est aussi inspiré des exemples de quatre villes et intercommunalités : Barcelone, Milan, la Province de Liège et San Francisco. Toutes ont initié une démarche dans les années 90, avec une phase d'expérimentation d'une dizaine d'années.

**STRATÉGIE CHOISIE OU IMPOSÉE**

Les principaux enseignements de cette étude montrent l'importance de la réglementation et de la fiscalité : à chaque fois, une politique

incitative a été appliquée à l'égard des producteurs de déchets (tarification) ou des collectivités (subventions). Et si certaines villes ont été contraintes d'instaurer la collecte, d'autres se sont engagées dans des stratégies « zéro déchet », telles San Francisco ou Milan qui affichent des ratios élevés (213 et 96 kg/an/hab). L'Île-de-France, elle, affiche à ce jour 21 kg/an/hab. (source *Ordif*) mais la démarche en est à ses prémices. Si les résultats recensés sont disparates, l'analyse comparative ouvre des perspectives encourageantes et démontre que la collecte séparative est possible en milieu urbain. À condition de tenir compte des contraintes propres au territoire du Sycatom, en particulier celles liées à sa forte densité de population. En effet, quand San Francisco - souvent citée en exemple - compte 1 500 hab./km<sup>2</sup>, la densité moyenne parisienne est de 23 200 hab./km<sup>2</sup> et peut atteindre les 40 000 hab./km<sup>2</sup> dans certains arrondissements.

Pour consulter l'analyse comparative : [www.sycatom-paris.fr](http://www.sycatom-paris.fr) > Espace documentaire

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

## Le lombricompostage s'invite chez les Parisiens

Le Sycatom a accompagné les actions des collectivités menées lors de la Semaine européenne de réduction des déchets. Illustration à Paris, avec la distribution des 500 premiers lombricomposteurs individuels.

Composter sans jardin ni balcon ? C'est possible avec le lombricompostage et l'action des vers à compost ! C'est ce qu'ont découvert les 500 premiers Parisiens participant à l'opération de distribution, du 20 au 24 novembre à la Maison des Canaux du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Après une rapide formation dispensée par un maître-compositeur, chacun a reçu matériel et guides pratiques. « *Il n'y aura ni odeurs, ni insectes* », rassure-t-on avant de donner des conseils pour démarrer son compost. « *Les 22 % des déchets organiques humides présents dans les poubelles peuvent ainsi être valorisés et rendus à la terre* », ajoute Antoinette Guhl, adjointe à la Maire de Paris, chargée de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire. L'opération, inscrite dans le cadre du Plan Compost parisien 2016-2020, fait partie des actions de promotion du compostage soute-

nues par le Sycatom, pour réduire les déchets à la source. Par ailleurs, 35 600 composteurs ont été distribués aux collectivités adhérentes, permettant de détourner 13 000 tonnes de biodéchets des ordures ménagères par an.



LE SYCTOM SUR LE NET

### Une newsletter et un Espace Collectivités



Le Sycatom a désormais sa newsletter : chacun peut s'y abonner pour suivre régulièrement l'actualité du syndicat. Pour s'inscrire : [www.sycatom-paris.fr](http://www.sycatom-paris.fr) / rubrique « Outils pratiques ».

Autre nouveauté : un extranet dédié aux collectivités adhérentes, sur lequel elles peuvent s'informer sur le dispositif d'accompagnement du Sycatom, commander des outils, consulter leurs propres indicateurs etc.

Espace Collectivités : <http://collectivites.sycatom-paris.fr>

FILÈRE REP DES EMBALLAGES MÉNAGERS

### 2018-2022 : nouvelle période d'agrément avec Citeo

Dans le cadre du nouvel agrément avec Citeo (ex-Eco-emballages et Ecofolio) pour le soutien aux collectivités en matière de valorisation-recyclage des emballages ménagers, le Sycatom a autorisé la signature du contrat-type pour 2018-2022. Il comporte un « barème F », qui pose de nouvelles modalités de soutien financier pour favoriser l'extension des consignes de tri des emballages plastiques.

RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES

### Fermeture de la déchèterie à Ivry-sur-Seine

En raison du lancement des travaux de reconstruction du centre multifilière situé à Ivry/Paris XIII, la déchèterie à Ivry-sur-Seine fermera définitivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les usagers pourront se rendre à la déchèterie à Romainville (62, rue Anatole-France, Romainville), ou déposer certains objets en fonctionnement dans une structure d'Emmaüs à Ivry-sur-Seine (42, rue Pierre et Marie Curie). À partir du 6 janvier, une déchèterie mobile - réservée aux Ivryens - sera également installée chaque week-end rue Marcel-Cachin.

agenda

**Cérémonie des vœux institutionnels**  
Mercredi 31 janvier à 20h  
au Musée des arts et métiers

**Prochaine réunion du Bureau**  
Jeudi 15 mars 2018 à 10h

**Prochaine réunion du Comité syndical**  
Jeudi 12 avril 2018 à 10h

FUTUR CENTRE DE TRI À PARIS XVII

# Le chantier du second centre de tri parisien est lancé

Le 10 novembre, le Syctom et ses partenaires ont posé la première pierre du futur centre de tri de collecte sélective dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Un événement pour le recyclage des déchets franciliens, auquel participait Sébastien Lecornu, Secrétaire d'État auprès du Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire.

Les personnalités ont symboliquement apporté leur contribution au chantier. Truelle à la main, elles ont appliqué du ciment sur le premier mur du bâtiment. Derrière elles, un enchevêtrement de grues, poutrelles métalliques et échafaudages : squelette de ce qui sera, à l'horizon 2019, un centre de tri « nouvelle génération » où seront traitées et valorisées jusqu'à 15 tonnes d'emballages et papiers par heure.

Cent cinquante personnes ont assisté à la cérémonie, à l'invitation de Jacques Gautier, Président du Syctom. Le groupe CNIM, mandataire du groupement chargé de la conception et de la réalisation du centre, était représenté par Stanislas Ancel, membre du directoire. À leurs côtés, Sébastien Lecornu, Secrétaire d'État auprès du Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, Bruno Léchevin, Président de l'ADEME, Sophie Deschiens, conseillère régionale d'Île-de-France déléguée spéciale à l'économie circulaire, Mao Péninou, Adjoint à la Maire de Paris et Stanislas Guérini, Député de la circonscription et Hervé Marseille, Sénateur des Hauts-de-Seine. Dans le public, des élus, des représentants des entreprises du groupement, des partenaires, mais aussi des compagnons de chantier qui, durant des mois, vont s'atteler à l'édification du site au cœur de la ZAC des Batignolles.

## UN PROJET STRUCTURANT SOUTENU PAR LA RÉGION

« Ce centre de tri de collecte sélective sera le septième du Syctom et le deuxième implanté dans Paris intra-muros », a souligné Jacques Gautier. Inscrit dans une logique de proximité - au plus près des lieux de production de déchets - ce centre réceptionnera également les déchets recyclables du terminal de collecte pneumatique, bientôt installé par la Ville de Paris. « De grande capacité et entièrement automatisé, il préparera au recyclage les déchets d'emballages ménagers de plus de 900 000 habitants, a poursuivi Jacques Gautier.

De quoi répondre aux enjeux de la loi de transition énergétique et à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques en 2022. »



Il a salué le rapprochement du Syctom avec la Région qui, aux côtés de l'ADEME, soutient financièrement le projet d'un coût total de 67 M€ HT. « C'est un projet structurant pour la population du nord-est de Paris et des communes voisines, a expliqué Sophie Deschiens, pour la Région. C'est aussi un modèle d'exemplarité environnementale : les 1500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques permettront de produire de l'électricité ; l'évacuation de la moitié des déchets triés par voie ferrée sera source de désengorgement des routes et d'amélioration de la qualité de l'air. »

## EXEMPLARITÉ DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE JUSQU'À L'EXPLOITATION

Le Secrétaire d'État Sébastien Lecornu a, pour sa part, salué « l'intelligence collective. La bonne entente entre tous les élus locaux, dans le cadre de syndicats comme le Syctom,

est fondamentale pour pouvoir engager des projets d'avenir et assurer le passage à la transition écologique et énergétique de demain. Cette transition doit être à l'origine d'une nouvelle économie circulaire, créatrice d'emplois. »

Le centre de tri, qui utilisera des technologies dernier cri (230 machines dont 13 trieurs optiques et 4 séparateurs balistiques), fera travailler près de 80 salariés. Les lignes de tri ont été pensées pour que leurs conditions de travail soient optimales. Le projet respecte également les préconisations de la ZAC des Batignolles en matière de développement durable : basse consommation, confort thermique et acoustique, végétalisation. Une exigence environnementale prise en compte dès la phase de construction, puisque tous les acteurs se sont engagés à réduire au maximum tous les types de nuisances pour les

riverains et l'environnement, en signant une charte « chantier vert ».



De gauche à droite : Stanislas Guérini, Sophie Deschiens, Sébastien Lecornu, Hervé Marseille, Jacques Gautier, Bruno Léchevin, Stanislas Ancel, Mao Péninou.

## VISION STRATÉGIQUE

# Pour une gestion ambitieuse et responsable des déchets métropolitains

Depuis la loi NOTRe, la planification dans le domaine des déchets ménagers a évolué en Île-de-France. C'est désormais un document unique qui est élaboré : le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Le Syctom, dont le territoire représente près de la moitié des flux de déchets ménagers franciliens, a souhaité apporter sa vision. Le 6 novembre, le Comité syndical a unanimement délibéré en faveur de la contribution du Syctom à l'élaboration du PRPGD. État des lieux, prospectives, axes stratégiques : le contenu est riche et les élus n'ont pas manqué de s'en saisir.



La contribution du Syctom, « *Pour une gestion ambitieuse et responsable des déchets métropolitains* », fixe des prévisions et des objectifs aux horizons 2025 et 2031, soit 6 et 12 ans après la date d'adoption envisagée pour le plan régional.

## UN ÉTAT DES LIEUX PRÉCIS POUR UNE VISION CLAIRE DE L'AVENIR

Deux sujets piliers de sa réflexion y sont présentés : d'une part, un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets et d'autre part, un travail prospectif concernant les déchets produits sur son territoire. Les données prospectives suivent deux *scenarii* : le premier, dit tendanciel, se fonde sur les évolutions constatées et règlementaires, en prenant comme base une augmentation estimée de la population de 0,32% par an. Le second, volontariste, ajoute à ces données la prise en compte des politiques d'incitation et de soutien du Syctom en faveur de la collecte séparative de biodéchets mais également les effets produits par l'application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. C'est sur cette vision volontariste que le syndicat propose ses pistes d'actions, validées à l'unanimité par les membres de son Comité syndical.

## DES TENDANCES QUI IMPOSENT RÉALISME ET AMBITION

Les flux observés en 2016 par le Syctom sur les déchets dont il a la charge font état de la situation suivante : 396 kg de déchets traités

par habitant, avec une part prédominante d'ordures ménagères résiduelles et assimilées (328 kg) et une part moindre d'emballages ménagers et papiers (31 kg) et d'objets encombrants (35 kg). Le verre se situe à hauteur de 21 kg/hab. À noter, la collecte sélective des papiers et emballages ménagers a globalement stagné ces 10 dernières années et se situe sous la moyenne nationale. Et si les ordures ménagères diminuent légèrement, une meilleure conjoncture économique laisse présager une future augmentation. Partant de là, que nous indique le scénario volontariste privilégié par le Syctom ? En premier lieu, il table sur un gisement d'ordures ménagères résiduelles de l'ordre de 1,66 million de tonnes en 2025, passant à 1,55 million en 2031. Mais surtout, il envisage de forts détournements de flux avec une hausse conséquente du flux des papiers et emballages une fois les consignes de tri étendues (226 125 t en 2025 puis 248 423 t en 2031), et un réel bond concernant le flux de biodéchets, qui passerait de 0,2 kg/hab/an aujourd'hui à 31 kg/hab d'ici 2031.

Ces données posent la question des capacités de traitement du Syctom, en particulier celles consacrées aux ordures ménagères résiduelles qui apparaissent insuffisantes dès 2025. La hausse des tonnages de papiers et emballages d'ici 2025 conduit également le Syctom à anticiper sur l'optimisation de ses installations et l'augmentation de ses capacités de tri. De même pour la montée en puissance de la collecte séparative de biodéchets qui l'amène à réfléchir à des solutions de trai-

tement performantes et à recourir aux installations de ses partenaires ou d'entreprises privées. Ces prévisions viennent conforter le caractère impératif des projets engagés, tels ceux d'installation multiflux à Ivry/Paris XIII et à Romainville/Bobigny. Elles rendent nécessaire la mutualisation des équipements avec les syndicats voisins, ainsi que la mise en œuvre de partenariats transversaux et innovants, comme le projet de co-méthanisation avec le SIAAP et le projet d'implantation d'une installation de traitement de biodéchets avec le Sigeif sur le port de Gennevilliers.

#### LE SYCTOM, FORCE DE PROPOSITION POUR SON TERRITOIRE

Pour relever ces défis, le Syctom poursuit des objectifs forts dont l'arrêt de l'enfouissement et la meilleure valorisation des déchets (matière et énergie) représentent la priorité. Il s'engage aussi sur des actions nouvelles pour promouvoir la prévention et accompagner ses collectivités sur le volet opérationnel. Un sujet essentiel qui fait réagir Hervé Marseille, alors Président du Syctom, lors de la séance du Bureau, le 9 octobre : « les compétences liées à la prévention restent floues et un cadre plus précis doit être fixé. Qui doit assurer cet effort : la commune, l'Établissement public territorial, les institutions régionales et départementales ou bien le Syctom ? Bien sûr, le Syctom est concerné et souhaite largement participer à ce travail de prévention. Néanmoins, une action de proximité semble aussi nécessaire au vu de l'hétérogénéité des territoires. » Par ailleurs, les mesures d'accompagnement liées à



#### SCENARI VOLONTARISTES À HORIZON 2025 ET 2031

	Échelle Syctom en 2025	Échelle Syctom en 2031
<b>Population</b>		
Ratio (en kg/an/hab)	5 950 658	6 059 096
OMr	279	256
Papiers et emballages	38	41
Verre	23,7	25
OE	36	36
Biodéchets	24	31
Déchèteries Syctom	1	1
<b>Gisement produit (en tonnes)</b>		
OMr	1 660 234	1 551 129
Papiers et emballages	226 125	248 423
Verre	141 031	151 477
OE	214 224	218 127
Biodéchets	142 816	187 832
Déchèteries Syctom	5 951	6 059

l'extension des consignes de tri et à la généralisation du tri à la source des biodéchets vont être renforcées. Mao Péninou, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la propreté, du traitement des déchets et de l'assainissement, en est convaincu : « l'extension des consignes de tri à tous les emballages est une opportunité fondamentale, car elle simplifie les gestes des usagers qui se posent encore trop de questions au moment du tri. Néanmoins le succès de la démarche repose sur la manière d'organiser la collecte en milieu dense et les prochaines discussions devront prendre en compte cette question de l'apport volontaire, au-delà du porte-à-porte. » Un point de vue partagé par François Dagnaud, Maire du 19<sup>e</sup> arr. de Paris : « aujourd'hui, le modèle unique de la collecte semble moribond. Les projets d'avenir vont consister à mutualiser et à coordonner diverses organisations de collecte, adaptées à la densité, aux flux, aux publics. » Parmi les autres points abordés, l'influence accrue du Syctom sur l'éco-conception des emballages revêt lui aussi une importance particulière. Pour Éric Cesari, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris, « la participation du Syctom aux réunions de travail avec les industriels du conditionnement est un enjeu essentiel : un dialogue doit enfin s'instaurer entre les producteurs des emballages et les acteurs en charge de leur traitement. » La stratégie portée par le Syctom est résolument ambitieuse et permettra de répondre aux besoins de traitement estimés. Sa mise en œuvre repose toutefois sur la création/transformation de plusieurs installations multiflux, sur la mise en réseau de tous les équipements de tri-traitement-valorisation et sur l'optimisation de toutes les logistiques associées, comme le transport multimodal.

**Pour consulter la contribution du Syctom, « Pour une gestion ambitieuse et responsable des déchets métropolitains » :**

[www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr) > Espace documentaire

#### Contribution du Syctom à la feuille de route Économie circulaire



Acteur responsable de la gestion quotidienne des déchets de 6 millions de franciliens, le Syctom assume pleinement sa place de premier opérateur public européen, en développant et en

développant une approche innovante et aboutie de modèle urbain du traitement des déchets, applicable aux grandes métropoles. 25 années de pratiques du tri et de la valorisation des déchets ont délivré des enseignements indiscutables qui permettent au Syctom de juger sereinement des meilleures solutions parmi celles qui semblent aujourd'hui maîtrisées collectivement. Néanmoins et plus qu'aucun texte, les comportements de chacun ou bien encore les marchés s'inscrivent dans un temps dont la maîtrise nous échappe souvent.

Dès lors, le Syctom fait le choix de considérer que tous les acteurs de la gestion des déchets demeurent dans une phase d'apprentissage : celle de la coexistence des solutions. De cette phase transitoire, il entend porter haut le principe de réalité en le traduisant concrètement dans sa contribution à la « Feuille de Route Économie Circulaire » engagée par le gouvernement, en quatre idées-forces :

- Territorialisation des solutions,
- Rééquilibrage des responsabilités,
- Développement et acceptation de solutions transitoires,
- Clarification de la fiscalité.

Pour répondre à la consultation en ligne :

[www.consultation-economie-circulaire.gouv.fr/les-themes-en-debat](http://www.consultation-economie-circulaire.gouv.fr/les-themes-en-debat)

Contribution du Syctom :

[www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr) / rubrique Actualités

COOPÉRATION INTERNATIONALE

# Au Togo, une approche croisée du traitement des déchets et des eaux

Le Projet d'Amélioration de l'Accès au Service de l'Eau potable et de l'assainissement solide (PASED), mené entre avril 2015 et juin 2017 dans la commune de Dapaong, au Togo, connaît des résultats très encourageants. Rendu possible par l'action des ONG Experts-Solidaires et Communication pour un Développement Durable, le projet a été majoritairement financé par le SEDIF et le Syctom. Une réussite pour l'approche croisée « eaux - déchets » et l'action multi-partenariale qu'encourage le Syctom.

**FAIRE BOUGER LES LIGNES À TOUS LES NIVEAUX**

Changer les conditions de vie des 60000 habitants en améliorant à la fois le service des bornes fontaines, des kiosques à eau et la gestion des ordures ménagères. Tel était l'objectif du projet, comme l'explique Jean-Pierre Mahé d'Experts-Solidaires : « dans les petites communes d'Afrique, la gestion des déchets solides n'est pas une priorité. Pour aider à la prise de conscience et à la mise en place d'un nouveau modèle, notre action a porté sur tous les niveaux. Nous avons sensibilisé la population au fait que l'amélioration de leurs conditions de vie passait aussi par la gestion des déchets. Et nous avons œuvré pour que la collectivité prenne la mesure de cette responsabilité. Il fallait que chacun comprenne que cette gestion relève d'un service public et qu'à ce titre, elle a un coût. » Comme le souligne André Santini, président du SEDIF, ce projet a bénéficié de la synergie résultant de l'accord-cadre de partenariat signé par les grands syndicats franciliens en 2015. « Cet accord nous pousse à concentrer nos efforts auprès de certaines collectivités partenaires œuvrant à organiser leurs services essentiels, par exemple l'eau et les déchets. Ici, le travail sur l'eau avait été mené précédemment à celui concernant les déchets : les relations de confiance et la bonne connaissance des acteurs locaux instaurées lors de ce premier volet ont permis de gagner en efficacité pour le second. »

**EN DEUX ANS, DES RÉSULTATS TRÈS PROBANTS**

Aujourd'hui, la commune est dotée d'un service eau et assainissement dont le personnel permanent a été formé. Pour un relais local



Mise à disposition de tricycles pour la pré-collecte des déchets

efficace, les comités de développement de quartier gèrent les kiosques à eau et les ordures ménagères. Parallèlement, la population a été sensibilisée au sujet de l'assainissement. Les chiffres aussi sont positifs : 69 kiosques à eau réhabilités, 5 construits dans les zones mal desservies. Côté assainissement, un plan des pré-collecte, collecte et enfouissement des déchets a été préparé avec le programme PEAT de l'Union européenne. Une opération pilote de pré-collecte a été lancée dans un quartier, avec la mise à disposition de tricycles et de poubelles. L'idée étant de pouvoir la dupliquer à toute la ville. Jean-Pierre Mahé le souligne : « la durabilité du projet repose nécessairement sur les acteurs locaux. Notre satisfaction, c'est de faire changer les perceptions et de faire exister des codes, des règles. »

**Le Syctom et le SIAAP interviennent à la COP23**

Dans le cadre de la 23<sup>e</sup> Conférence des parties pour le climat, qui s'est tenue à Bonn du 6 au 17 novembre, le Syctom et le SIAAP ont pris part à un workshop sur l'économie circulaire. Ils y ont rappelé la pertinence d'une gestion conjointe des déchets liquides et solides, illustrée par leur projet de co-méthanisation. Le Syctom a ainsi pu porter sa vision d'une approche croisée du traitement des déchets et des eaux - engagement déjà concrétisé via son programme de solidarité internationale. Les temps d'échanges ont par ailleurs ouvert la voie à de futures collaborations avec le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) comme avec l'Alliance des mégapoles pour l'eau et le climat. Le modèle français de gestion des déchets ménagers poursuit ainsi son ouverture à l'international.



Retrouvez toutes les informations du Syctom sur le site [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)



**Syctom<sup>mag</sup>** est une publication du Syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers 35 bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél.: 01 40 13 17 00 - Internet: [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

Directeur de la publication: Jacques Gautier • Rédacteurs en chef: Martial Lorenzo, Patrice Furé • Directrice de la communication: Véronique Menseau • Coordination: Solène Patron • Crédits photos: © Syctom / Black Euphoria, Bertrand Guigou, Jean-François Humbert, Liza Miri, Didier Raux, Laurent Villeret © Neorama / Jean-Claude Guilloux © Experts solidaires • Conception, réalisation: stratéact • Rédaction: Camille Lamouche, Cécile Couturier • Document imprimé par Mérico Delta Print, sur papier Cocoon Silk 100 % recyclé - ISSN 1769-8782

